



UN CADRE DE VIE À PRÉSERVER

Le Municipal

Journal d'information de la Ville de Saint-Paul-lès-Dax

#177 - Mars 2023



FOCUS

Abesse

Présentation du projet pour le domaine d'Abesse et lancement de la participation citoyenne

ENFANCE

Restauration

Point sur l'assiette des élèves saint-paulois

PORTRAIT

Sébastien Boueilh

Le colosse aux pieds d'argile



SOMMAIRE



4 - DANS LE RÉTRO

Retour en images sur l'actualité des deux derniers mois

6 - VIE LOCALE

Toutes les actualités en bref

8 - ÉTAT CIVIL

Naissances, mariages et décès décembre 2022 et janvier 2023
Végétalisation des cimetières

9 - FOCUS : ABESSE

12 - AMÉNAGEMENT

Création d'une coulée verte et bleue

URBANISME

Respectons les règles !

13 - ENFANCE

Le point sur l'assiette des élèves saint-paulois

14 - ÉVÉNEMENT

Dizaine de la création au féminin

15 - AGENDA

Animations municipales de mars et avril 2023

16 - PORTRAIT : SÉBASTIEN BOUEILH

18 - IL ÉTAIT UNE FOIS ...

Le déraillement du rapide n°3

20 - VIE POLITIQUE

Extraits des délibérations du Conseil municipal
Expression des groupes politiques



Ce document a été imprimé avec des encres végétales sur du papier PEFC. Merci de déposer «Le Municipal» dans le conteneur papier d'un point tri ou d'une déchetterie si vous ne souhaitez pas le conserver après lecture.





Julien Bazus
Maire de Saint-Paul-lès-Dax

ÉDITO



Nous fêtons cette année les 40 ans du thermalisme à Saint-Paul-lès-Dax ! Une histoire qui remonte à l'Antiquité, comme le montrent les récentes découvertes de Céros/Lestrilles, mais dont l'utilisation médicale n'a officiellement débuté qu'en mars 1983. Que de chemin parcouru depuis, et nous réfléchissons désormais avec le groupe Thermes Adour, qui gère les trois établissements thermaux de la commune, à construire le thermalisme de demain. Cela se traduit par de nouveaux traitements, comme les soins post-cancer du sein testés en 2022 et lancés cette année, l'attrait de nouvelles patientèles et clientèles, le développement du thermoludisme, l'accélération de la recherche opérationnelle, la transition énergétique et numérique, ou encore l'attractivité des métiers, des agents aux médecins thermaux.

Une année riche en anniversaires, puisque nous célébrons également les 100 ans de *Mademoiselle de La Ferté*, roman de l'écrivain académicien Pierre Benoit se déroulant du côté de La Pelouse et ses environs. À cet effet, des animations seront proposées tout au long de l'année, témoins du dynamisme impulsé par notre municipalité.

De plus, 2023 marque les 40 ans de la disparition du peintre Gaston Larrieu, qui fera l'objet d'une exposition exceptionnelle à partir du 17 mai à la grange de Christus.

Ce mois de mars est aussi le coup d'envoi de la nouvelle édition du Printemps Citoyen, qui permet aux habitants de développer la vie citoyenne et de s'impliquer concrètement dans les projets de la cité. Car oui, la construction de l'avenir d'un territoire se fait collectivement, par la richesse et la diversité des points de vue, et non par l'alignement aux idées de quelques-uns. Un élu n'est pas omniscient, et c'est par l'intelligence collective et la recherche du consensus que nous progresserons avec cohérence et de manière durable. La création du verger paysager en est l'illustration parfaite. Chacun pourra également porter un projet qui lui tient à cœur grâce à la deuxième édition du budget participatif.

Enfin, le focus de ce numéro est dédié à Abesse et à sa renaissance. Vous étiez nombreux à en rêver, nous l'avons fait !

Julien BAZUS

DANS LE RÉTRO



1



2



4



3



5

1

Cérémonie des vœux officiels
Janvier 2023

2

Chiens visiteurs à l'EHPAD L'Oustaou
Janvier 2023

3

73 ans de mariage pour Marie et Denis Béguery, résidents de l'EHPAD Marie Paticat
Janvier 2023

4

Festival de théâtre amateur « Félix en herbe »
Janvier 2023

5

Monsieur le Maire et Maxime Vilgrain (Directeur de Thermes Adour) à l'occasion des Thermalies à Paris
Janvier 2023



6

Création d'une piste cyclable et réfection de la route d'Angouade, avec le Grand Dax
Février 2023

7

Journée USEP 40 au Pont Volant, en partenariat avec le Comité des Landes de Handball
Février 2023

8

Remise d'un chèque de 2 846 € à l'AMF Téléthon par les élus et le Conseil Local de la Vie Associative
Février 2023

9

Inauguration du verger paysager
Février 2023

10

Entretien annuel des abords du lac de Christus par le service espaces verts
Février 2023

EN BREF

MADemoiselle DE LA FERTÉ A 100 ANS !

2023 marque le centenaire de l'ouvrage de Pierre Benoit *Mademoiselle de La Ferté*, dont l'intrigue a pour cadre principal le domaine de La Pelouse, qui abrite notamment la maison de famille de l'auteur. Afin de célébrer à juste titre ce que certains considèrent comme l'œuvre majeure de l'écrivain académicien, la Ville de Saint-Paul-lès-Dax, en partenariat avec l'association « Les Amis de Pierre Benoit », propose tout au long de l'année une programmation riche d'animations diverses et pour tous les publics.

TOUTE L'ANNÉE

Dernier samedi du mois, 16h

Un tour à La Pelouse

Visite commentée - Tout public

Une année, une œuvre

Exposition - Tout public

En partenariat avec l'association

« Les amis de Pierre Benoit »

AVRIL

Jeudi 13 avril, 14h30 à 16h

Pâques à La Pelouse

Atelier ludique - Jeune public

MAI

Samedi 6 mai, de 10h à 12h

La mélodie de La Ferté

Concert et lectures - Tout public

Avec l'Harmonie de Christus

Du 17 mai au 16 juin

« Pierre Benoit & Gaston Larrieu »

Exposition - Tout public

Samedi 27 mai, 16h

Un tour à La Pelouse signé

Visite LSF - Tout public et malentendants

En partenariat avec Des Mains et Des Signes

OCTOBRE

Samedi 21 octobre, 10h, 15h, 17h

Qui a tué Pierre ?

Escape game - Adolescent et adultes

DÉCEMBRE

Samedi 16 décembre, 15h et 16h

A vos stylos, prêt... écrivez !

Dictée - Adolescents (12-18 ans) et adultes

Session adulte et jeune public, sur inscription

au 05 58 91 20 68



PIERRE BENOIT
**MADemoiselle
DE LA FERTÉ**
COLLECTION POURPRE

Informations et
programmation
complète en flashant
ce QR Code



DES FÊTES EN QUÊTE D'AFFICHE !

RAPPEL

La Ville propose pour la deuxième année le concours d'affiche des fêtes populaires.

Si vous considérez que votre créativité allie à la fois approche contemporaine et respect de l'histoire et de l'identité de la commune, dans une dimension à la fois universelle et locale, n'hésitez pas à tenter l'aventure !

Le concours est ouvert jusqu'au 30 avril inclus.

Vous souhaitez participer ? Téléchargez dès à présent le règlement sur www.st-paul-les-dax.fr

RÉUNION PUBLIQUE CANDATE

Vous souhaitez participer à une production d'électricité ?

Assistez à la réunion publique proposée le 26 avril à 18h30 à l'espace Félix Arnaudin.

La SAS « Candate Énergie », société qui porte le projet de parc photovoltaïque et dont la Ville est actionnaire, et l'association « Transition énergétique Saint-Paul », qui représente les citoyens dans la gouvernance, vous invitent à vous mobiliser pour faire de Saint-Paul-lès-Dax une commune à énergie positive.

Il s'agit d'un point d'étape sur l'avancement du projet et un moment citoyen privilégié autour de divers enjeux.

Toutes les options restent ouvertes, donc n'hésitez pas à vous engager pour notre avenir énergétique !

BUDGET PARTICIPATIF DÉPARTEMENTAL #3

Pour la troisième année consécutive, le Département des Landes organise un budget participatif citoyen.

Vous avez jusqu'au 22 février pour voter, en ligne, pour les projets de votre choix (de 2 à 6 par personne). Cette année, 4 projets saint-paulois sont en lice ! Découvrez-les sur le site internet du budget participatif des Landes : www.budgetparticipatif.land.es

N'hésitez pas à participer à cette grande opération citoyenne ! Résultats le 3 avril.

VOS ARCHIVES NOUS INTÉRESSENT !

Vous possédez des plans de villa de 1900 ou 1930, ou encore des plans d'immeuble ou de projet pour une construction très modeste (grange, hangar, dépendance) datant d'avant 1950 ? Ces documents sont susceptibles d'être intéressants pour la «Mission Patrimoine» initiée par la Ville, donc n'hésitez pas à vous rapprocher de Kévin Laussu, chargé d'inventaire du patrimoine communal.

Les types de documents recherchés sont des tirages diazographiques (plans sur papier blanc) et à l'alcool (plans bleus), ainsi que des calques et dessins originaux ... et toute autre archive intéressante dans le cadre de la mission.

Renseignements : 05 58 91 20 20.



ASSURER VOTRE SÉCURITÉ !

Depuis le 21 février, un radar dit «torelle» a été mis en place au bord de l'avenue Pierre Benoit. Cette installation permanente, validée en lien avec la Préfecture des Landes, résulte de l'observation des résultats enregistrés sur cet axe à l'occasion des campagnes de sensibilisation à la vitesse au moyen du radar pédagogique municipal et des contrôles de la police nationale. Il vient également sécuriser l'arrêt de bus scolaire de Mathalin.

Un second radar de même type sera prochainement installé route de Magescq, autre secteur sensible identifié.

Une enquête nationale sur le vécu en matière de sécurité

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure réalise, jusqu'au 16 juillet, la 2^e enquête statistique sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité auprès des personnes âgées de 18 ans et plus. La collecte de l'enquête est réalisée principalement en ligne, auprès d'un échantillon représentatif. Seules les personnes sélectionnées aléatoirement par l'INSEE peuvent répondre au questionnaire. Elles seront prévenues par courrier. Contact : 0 800 942 589.

ACCUEILLIR VOS ENFANTS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

Face à une demande croissante des familles, la Ville de Saint-Paul-lès-Dax a décidé de dédoubler ses sites d'accueil afin de satisfaire le plus grand nombre et d'assurer davantage de confort.

Ainsi, depuis le début de l'année, les enfants sont désormais accueillis sur deux sites : à l'accueil de loisirs pour les 3 à 6 ans, et à l'école élémentaire Jules Barrouillet pour les 7 à 11 ans. Les modalités d'inscription et réservations restent inchangées.

Renseignements au guichet unique municipal.



DES PANNEAUX POUR MATÉRIALISER LES QUARTIERS SAINT-PAULOIS !

Plus grande commune du Grand Dax, avec une superficie de 58,5 km², Saint-Paul-lès-Dax mêle habilement urbanité et ruralité.

Parce que ses périphéries font partie intégrante de son territoire, il a été décidé de les identifier clairement avec l'installation de panneaux en entrée de ville, sur certains axes routiers.

L'occasion de mettre en lumière des quartiers historiques, bien souvent méconnus de la population : Quillac, Boudigau, Saint-Martin, Tallebay, Castetcrabe, et Cabanne-Aurus.

QUILLAC
e SAINT PAUL LÈS DAX

L'ÉTAT CIVIL

Décembre 2022 et janvier 2023

Naissances

9 décembre : Charles Hondelatte Allamand

19 décembre : Teewayne Lafargue

5 janvier : Augustin, Claude Cowan

12 janvier : Kinsley, Désiré Doerr

15 janvier : Alba, Anne, Georgette Bousquet

18 janvier : Rachel, Wiya Boulogne

22 janvier : Beya Fatma Wayli

26 janvier : Layana Cochin

26 janvier : Kylie, Sylvie, Gaëlle Richard Donnart.

Mariages

28 janvier : Xavier, Frédéric Duviella et Christelle Rivet.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes garçons qui ont 16 ans dans l'année, doivent se faire recenser à la Mairie entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Sur rendez-vous (05 58 91 20 25) le mardi et le jeudi matin. Présentation de la carte d'identité ou du passeport du jeune, ainsi que du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents datant de moins de 3 mois.

Décès

1^{er} décembre : Charlotte Claverie veuve Jean-Joseph

2 décembre : Henriette Degos veuve Villenave

5 décembre : Joao Rodrigues

5 décembre : Lucienne Anna Démaretz veuve Masse

10 décembre : Claude Meilhan

14 décembre : Daniel Marcel Camille Poch

16 décembre : Guy Zarzuelo

19 décembre : Maurice Vogel

19 décembre : Jean Michel Ferran

22 décembre : Yvette Ducasse veuve Bergeras

23 décembre : Madeleine Andrée Marie Eugénie Morizo veuve Lelièvre

23 décembre : Thérèse Dupouy veuve Lavielle

25 décembre : Régine Saint-Martin veuve Morato

28 décembre : René, Daniel Cavanilhac

30 décembre : Bernadette, Henriette, Madeleine, Virginie, Jeanne Fabre épouse Diomard

31 décembre : Marie Thérèse Boehm épouse Miclo

31 décembre : Lucienne Larrère veuve Lafitte

1^{er} janvier : Joseph Antoine Domingon

1^{er} janvier : Ghislaine, Maria, Roseline Tabary épouse Delfosse

3 janvier : Jean Ducasse

5 janvier : Josyane Mathilde Beltran veuve Knecht

5 janvier : Emile Sanchez

7 janvier : Yveline Suzanne Pelouard épouse Ourthe

8 janvier : Maria Del Carmen Leonardo Perez veuve Gonzalez Sanchez

9 janvier : André Roger Pierre Lenfant

10 janvier : Nicole Victorine Angèle Rose Leca veuve Dousse

16 janvier : Bernard Achille Paul Caillouey

17 janvier : Robert Jean Clément Caillet

20 janvier : Marie Hélène Laborde épouse Labeyrie

21 janvier : Augusta Georgette Jacqueline Darrigade veuve Serres

22 janvier : Georges Sitzia

22 janvier : Marie-Thérèse Reine Jacqueline Lassalle veuve Garan

26 janvier : Simone Jeanne Labadie veuve Salles

31 janvier : Jean Dias



VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES

Une zone de paillage végétal est en cours d'expérimentation dans l'une des allées du cimetière Loustalot.

L'objectif est de remplacer progressivement les graviers et de tester une solution d'enherbement écologique, 100% biodégradable, et fabriquée en France.

Cette solution permet :

- d'arrêter l'utilisation de produits herbicides ;
- d'encourager le retour des insectes pollinisateurs indispensables à toutes formes de vie ;
- de réduire les îlots de chaleur en ville ;
- d'embellir le cimetière en verdissant cet espace de recueillement ;
- d'éviter la pousse des adventices.

Cette zone sera végétalisée au printemps et testée pour envisager une éventuelle extension.



ABESSE



Site ô combien important pour l'identité de notre commune, fort d'une histoire de plusieurs millions d'années, Abesse est devenu officiellement propriété de la Ville de Saint-Paul-lès-Dax au début de l'année 2023.

Alors que plus personne n'osait espérer un tel épilogue, tant les lieux se dégradaient inexorablement depuis près de vingt ans, la municipalité est parvenue à rendre possible l'impossible en seulement deux ans et demi ! Des choix forts ont été faits afin de préserver sans tarder ce remarquable patrimoine naturel et historique en péril. Désormais, l'aventure commence pour redonner toute sa magie à Abesse ...



**Le réveil de
la belle
endormie**



Situé à 5 km du centre-ville, cet espace de 230 hectares est le poumon vert de la commune. Il concentre un remarquable écosystème, entre milieux naturels patrimoniaux et faune sauvage rare. On compte ainsi plusieurs zones humides, à l'image d'une tourbière au nord et à l'est de l'étang avec ses sphaignes (sept espèces protégées), et des paysages de landes humides avec leurs graminées (molinie bleue) et bruyères (bruyère à quatre angles, callune, bruyère cendrée). Le site est également traversé le Candale, le Molevielle, et le Poustagnac, trois ruisseaux qui alimentent le plan d'eau de neuf hectares créé au 18^e siècle. Une belle plataneraie vieille de 200 ans complète cet ensemble exceptionnel.

Cette flore fait écho à une faune riche d'espèces rares et menacées (loutre, cistude d'Europe, ou

encore vison d'Europe) ainsi que d'autres plus communes (aigrette garzette, héron cendré, libellule quatre tâches, caloptérix vierge, fadet des Laïches, etc.).

Abesse abrite également les vestiges d'une industrie sidérurgique née au siècle des Lumières et dont l'âge d'or se situe au 19^e siècle, notamment sous la direction de l'Ardenais Bertrand Geoffroy. Subsistent encore le château du maître des forges et ses nombreuses dépendances, la centrale électrique, les bases des laminoirs, et quelques ruines de logements et de fermes, tous témoins d'un véritable système paternaliste qui s'est progressivement tari au 20^e siècle avec la fin de l'activité. Jusqu'à 400 ouvriers et une population totale de 2 000 personnes ont habité le quartier.

LA FIN DU SYNDICAT MIXTE

Créé en 1998, le « Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc d'Abesse » avait pour vocation de préserver et valoriser ce formidable site. Il regroupe alors le Conseil départemental des Landes à hauteur de 80% et la Ville de Saint-Paul-lès-Dax pour 20%. Avec l'abandon définitif en 2008 du projet golfique et touristique de 30 ha. initialement imaginé, c'est la vocation première de cette structure qui devient caduque. Pendant les douze ans qui suivent, aucune destination n'est malheureusement trouvée pour ces confins saint-paulois pourtant si précieux.

Fidèle à ses engagements de campagne, la Municipalité se rapproche dès 2020 de son homologue départemental afin de lui témoigner son grand intérêt pour les lieux et sa volonté de voir la situation enfin évoluer. Après près de deux ans d'échanges très constructifs, la décision tant attendue tombe enfin le 29 juillet 2022 : le Syndicat Mixte met fin à ses missions ! Il acte alors le partage du domaine entre les deux collectivités (130 ha. à la Ville de Saint-Paul-lès-Dax et 100 ha au Conseil départemental des Landes), avec paiement d'une soulte de 450 000€ par la commune au bénéfice de ce dernier pour solde de tout compte. Cette décision capitale est validée le 29 septembre par le Conseil municipal, avant que M. le Maire ne signe le 22 novembre l'acte notarié officialisant le retour dans le giron communal de 56% du domaine ; la Préfecture des Landes validant ce processus en fin d'année 2022. La Ville de Saint-Paul-lès-Dax remercie particulièrement le Président du Conseil départemental des Landes, Monsieur Xavier Fortinon, et ses équipes pour leur écoute et leur soutien durant ces trente derniers mois.



CONNAÎTRE CE PATRIMOINE POUR MIEUX LE VALORISER

Le Département réservera sa partie à de la compensation environnementale, préservant ainsi ce havre cher aux promeneurs et aux amoureux de la nature. De son côté, la Municipalité souhaite faire bien plus que seulement figer l'existant. Sanctuariser, sauvegarder et valoriser sont les trois maîtres-mots immédiats.

La connaissance de l'histoire des lieux est toutefois le préalable à toute action. Lancée en novembre 2021, la « Mission Patrimoine » a déjà exhumé de nombreux trésors des archives publiques et privées, ou encore des placards et autres boîtes à chaussures des particuliers. Le travail minutieux mené par Kévin Laussu, chargé d'inventaire du patrimoine communal, a permis de récolter des témoignages mais surtout des plans, photos et autres documents inédits qui donnent à voir Abesse comme nous ne l'avions jamais vue. Une avancée

considérable dans la compréhension de la spatialisation et du fonctionnement des forges, mais également de la vie sur site. Par ailleurs, plusieurs visites commentées et opérations de nettoyage ont été proposées à tous les publics durant les vacances ou lors des Journées européennes du patrimoine. L'occasion de rendre visible les éléments de ce patrimoine bien souvent méconnu, et de sensibiliser la population à son essentielle préservation.



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental
des Landes

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le parc d'Abesse est partagé entre le Département et la Commune de Saint-Paul-lès-Dax en deux ensembles fonciers d'une superficie totale de 231 hectares.

La Commune souhaite mettre en valeur le patrimoine bâti du parc qui se situe principalement au nord du chemin d'Abesse.

Le site présente une grande valeur écologique liée à la mosaïque de milieux naturels à caractère patrimonial (landes humides, tourbières, étang...) mais aussi à la présence de nombreuses espèces animales et végétales.

Aussi, le Département, au titre de la politique Nature 40, souhaite poursuivre le travail de préservation et de valorisation de ce patrimoine naturel, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire dans un souci permanent de répondre aux enjeux majeurs du changement climatique.

Le Département est également engagé dans l'accompagnement des sports de nature, au titre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires.

Au-delà de la préservation du patrimoine naturel et bâti, l'ouverture du site a vocation à contribuer à l'animation du territoire en partenariat avec la Commune et les associations.

Un dialogue sur les perspectives de valorisation de cet espace patrimonial et naturel est ainsi engagé.

Il nous appartient de réfléchir au territoire de demain, à une attractivité respectueuse du vivant et des espaces naturels, qui constituent une véritable richesse pour notre département.

DE LA SUITE DANS LES IDÉES

Redonner tout son lustre à Abesse prendra des années, voire des décennies. Des idées concrètes ont pourtant déjà émergé et devraient prochainement prendre forme, toujours dans le respect des lieux et de leur histoire.

Tout d'abord, le site sera fermé aux voitures et véhicules motorisés au niveau du chemin de bois, pour protéger les chemins, garantir la sécurité des piétons, et limiter la pollution. Un parking sera toutefois aménagé à proximité du château, bien sûr sans imperméabilisation des sols, afin de pouvoir stationner.

Le parc du château sera débarrassé de sa végétation anarchique, permettant alors de redonner une vraie perspective sur cette ancienne résidence des maîtres des forges et son grand parc, dans lequel subsistent de magnifiques arbres et plantes. Des contacts sont déjà noués avec l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux, ainsi que l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles pour mieux connaître la composition paysagère du site, définir des pistes d'actions pour valoriser au mieux son patrimoine végétal et recréer les jardins originaux. Les différents bâtiments seront sécurisés.

Une passerelle en bois sera réalisée par les élèves du lycée Haroun Tazieff, dans le cadre d'un projet pédagogique, et installée à l'arrière de l'étang afin de



pouvoir en faire complètement le tour. Des sentiers de randonnée seront aussi aménagés, en lien avec le Conseil départemental des Landes, avec une signalétique adaptée et pour le plus grand plaisir des nombreux promeneurs.

D'autres projets feront appel à la participation citoyenne. Aujourd'hui recouvert par la végétation, le jardin potager sera recréé face à la « maison du jardinier » avec le concours de l'association « Djiguene » ; de manière écoresponsable et participative, avec l'idée du faire ensemble. La forêt omniprésente et parfois mystérieuse abritera un parcours de statues mythologiques, dont la première sera un griffon (corps d'aigle,

arrière de lion, et oreilles de cheval), en hommage à celui présent sur un des bas-reliefs de l'abside romane de l'église ; un appel à mécénat sera instauré pour donner corps à cette réalisation coordonnée par l'association Kalos.

La démarche municipale a été présentée le 28 février dernier à l'espace Félix Arnaud lors d'une réunion publique consacrée à Abesse, devant une assistance fournie. L'occasion de lancer la participation citoyenne, car le patrimoine est véritablement l'affaire de tous. D'autres projets sont à écrire avec vous, ensemble, et c'est pourquoi nous vous invitons à nous faire part de vos idées pour le devenir du site.



Julien Bazus

Maire de Saint-Paul-lès-Dax
Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine

Abesse est enfin de retour dans le patrimoine communal ! Nous nous réjouissons tous de cet heureux évènement, fruit de deux

ans et demi d'échanges nourris et constructifs avec le Conseil départemental des Landes. Ce quartier historique aux multiples atouts a tout pour (re)devenir un véritable joyau de la commune.

Abesse, lieu d'autres possibles

Il est désormais temps de rendre toute sa magie à ce site exceptionnel, même si la tâche est grande et prendra bien sûr du temps. Nous comptons sur tous les amoureux des lieux pour se le réapproprier, dans une démarche participative qui nous est si chère. Le succès rencontré par la réunion publique du 28 février est la preuve que nous sommes nombreux à être attachés à la réussite de ce projet au long cours.

CONSULTATION CITOYENNE

Vous avez une idée concernant le devenir d'Abesse ?
Partagez-la en scannant ce QR Code.

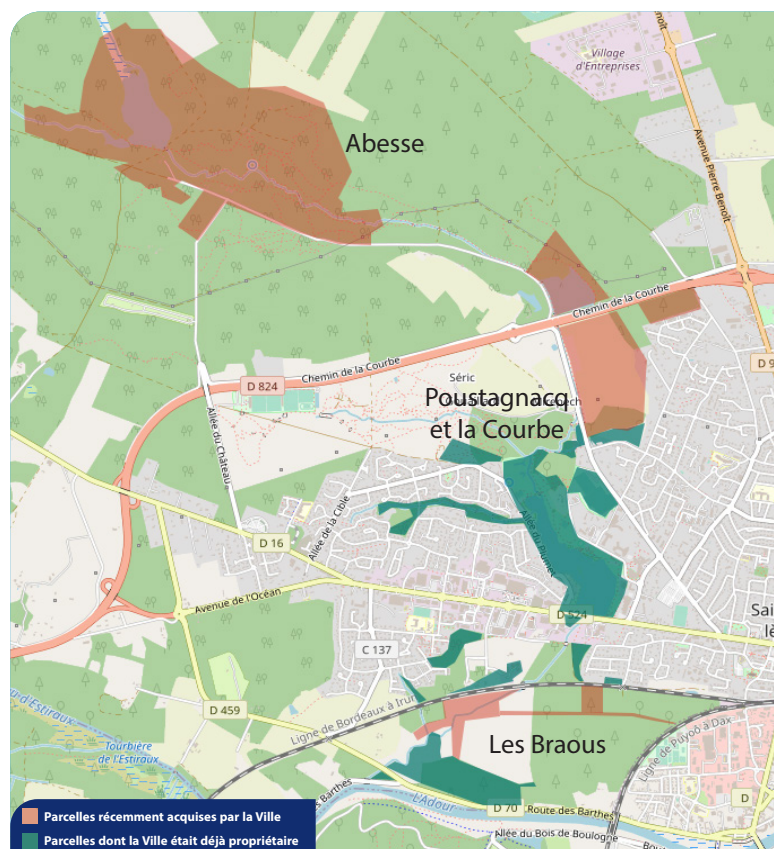


Une urne est également à votre disposition à l'accueil de la Mairie jusqu'au 30 avril. Vous pouvez y déposer vos idées sur papier libre, en mentionnant vos nom, prénom et coordonnées.

Plus d'infos sur www.st-paul-les-dax.fr

CRÉATION D'UNE COULÉE VERTE ET BLEUE

Depuis maintenant deux ans et demi, la Municipalité a mis en place une véritable stratégie foncière visant à limiter l'urbanisation et à promouvoir une ville toujours plus verte. Elle est déjà devenue propriétaire de près de 200 hectares d'espaces naturels !



Après avoir fait l'acquisition de 43 hectares situés aux alentours de la minoterie de Poustagnacq, et de 130 hectares à Abesse, 8 hectares supplémentaires au lieu-dit « Les Braous » (en zone inondable) ont récemment rejoint le domaine communal ; des parcelles avaient déjà été achetées précédemment dans le même secteur.

La maîtrise foncière le long du ruisseau du Poustagnacq permet désormais d'envisager notamment l'aménagement de liaisons douces depuis le lac de Christus jusqu'au fleuve, pour le plaisir des nombreux promeneurs et cyclistes.

Cette démarche pro-active concrétise encore davantage le projet ambitieux de création d'une grande coulée verte et bleue s'étendant d'Abesse au nord jusqu'au confluent de l'Adour à Quillac au sud. Seul manque pour l'instant un petit tronçon compris entre le sud d'Abesse et l'étang de La Courbe.

L'occasion de préserver ces espaces fragiles et la riche biodiversité qu'ils abritent, tout en illustrant concrètement la forte action municipale en faveur de la transition écologique.

RESPECT DES RÈGLES D'URBANISME

La commune est confrontée à une augmentation des infractions au code de l'urbanisme. Ces délits se font souvent par méconnaissance des règles.

Les règles d'urbanisme sont spécifiées dans le PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant programme local de l'Habitat) et consultables sur les sites du Grand Dax et de la Ville. Elles sont applicables dès qu'il y a création de plus de 5m² ou modification de l'aspect extérieur de l'habitation (exemples : construction d'abri de jardin, ouverture ou modification de fenêtres, création ou modification de clôture, etc.).

Ces travaux font l'objet d'une demande d'autorisation en fonction du type et de l'importance des travaux (déclaration préalable, permis de construire, etc.). Le service urbanisme est à votre disposition au 05 58 91 20 56 en cas de doute.

Une fois l'autorisation accordée, les travaux peuvent être effectués. Ils font l'objet d'une déclaration d'ouverture ainsi que d'achèvement de travaux. Cette dernière déclenche la visite d'un agent du service urbanisme qui délivre le certificat de conformité si aucun écart n'est

constaté par rapport à l'autorisation obtenue. Dans le cas contraire, tout est mis en oeuvre pour régulariser la situation administrative, (nouvelle demande, reprise des travaux réalisés, etc.).

Cette procédure est également appliquée aux travaux en cours de réalisation sans démarche préalable. Si le refus d'application des règles du code de l'urbanisme perdure, la loi n°2019-1461 est appliquée. Cette dernière permet désormais aux maires d'exercer de nouvelles compétences en matière de police administrative afin de lutter contre les infractions. Aujourd'hui, le maire a la possibilité de dresser un procès-verbal, dont le procureur est destinataire, qui constate l'ensemble de ces infractions.

Cette loi prévoit la mise en place d'astreintes administratives (pénalités financières) au profit des communes, en complément des éventuelles poursuites judiciaires engagées par le Procureur de la République. Ces astreintes, votées en Conseil municipal le 19 décembre dernier, varient de 40 à 150 €/jour selon la gravité de l'infraction. Elles ne sont utilisées qu'en dernier ressort, après épuisement de toutes les démarches amiables dont dispose la collectivité.

RESTAURATION



La restauration n'est pas une prestation obligatoire pour les communes, qu'elles assurent pourtant très majoritairement. Le mode d'organisation de ce temps extra-scolaire varie selon la taille de la collectivité.

À Saint-Paul-lès-Dax, ce service est sous la responsabilité de la Mairie et assuré par du personnel municipal.

UNE POLITIQUE TARIFAIRE JUSTE ET ÉQUITABLE

Les élus s'engagent pour appliquer une politique tarifaire plus juste envers les familles. Le coût total du repas s'élève à 9 €. En fonction de la tranche tarifaire dans laquelle se situe la famille (4 au total), cette dernière paie le repas entre 1,20 € et 4,10 €. Le reste à charge est supporté par la Ville. Aucun parent n'assume donc la totalité du coût réel du repas.

LA COMMISSION RESTAURATION

Elle se réunit cinq fois pendant l'année scolaire afin de traiter toutes les questions inhérentes à la cantine. Elle permet tout d'abord de faire le point sur la période écoulée. Les agents de restauration font part des réactions, questions et demandes des enfants sur les plats servis et avancent leurs propositions. Un temps est ensuite consacré aux propositions de menus pour la période suivante, qui sont validées collégalement par le prestataire, les agents, les élus présents, le parent représentant et le responsable du service des affaires scolaires.

DES MENUS ADAPTÉS AUX BESOINS DES ENFANTS

Pour répondre au mieux aux besoins nutritionnels des enfants, un soin tout particulier est apporté au choix des menus : variété et diversité des plats, portions appropriées, qualité des produits, etc. Tous ces éléments contribuent à respecter un équilibre alimentaire adapté aux enfants. De plus, un à deux repas végétariens sont proposés chaque semaine. Tout cela dans le respect de la loi EgaLim.

Qu'est-ce que la loi EgaLim ?

Cette loi de 2018, complétée en 2022 et appelée également « loi agriculture et alimentation », a pour but de :

- permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur qui tient compte des coûts de production ;
- améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production ;
- renforcer le bien-être animal ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous ;
- réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire.

LA RESTAURATION DES ENFANTS EN CHIFFRES

Notre ville compte 5 restaurants qui accueillent des enfants âgés de 3 à 11 ans : 4 restaurants scolaires et un restaurant à l'accueil de loisirs.

21 agents techniques, 21 ATSEM, et des animateurs périscolaires accompagnent les enfants pendant ces temps de repas. 6 personnes en Mairie et 2 à l'accueil de loisirs assurent, quant à elles, la logistique : enregistrement des demandes, commandes des repas, facturation.

Durant le premier trimestre de l'année scolaire (septembre - décembre 2022), environ 810 repas ont été servis chaque jour dans les écoles.

Témoignages des élèves de l'école Henri Lavielle

(présents sur la photo ci-dessus)

Louise : « J'aime venir manger à la cantine, les repas sont bons, et les dames de la cantine sont très gentilles. »

Martin : « J'adore manger avec mes copains à la cantine ! »

Éloïse : « Je trouve que les repas sont variés, mon plat préféré est ... les épinards à la sauce béchamel ! »

Lucie : « Ce qui me plaît bien, c'est quand on fait la fête à la cantine, qu'on met de la musique ou quand on fête les anniversaires »

Raphaël : « J'aime bien les repas qui changent comme les repas chinois, ou ceux qui sont rigolos comme les repas givrés ! »

DIZAIN DE LA CRÉATION AU FÉMININ



La journée internationale pour les droits des femmes vise à mettre en avant la lutte pour les droits des femmes et la réduction des inégalités par rapport aux hommes. La Ville de Saint-Paul-lès-Dax a fait le choix de dédier une « Dizaine de la création au féminin » autour de cette date d'importance.

Expositions, spectacles, après-midi jeu, cinéma, débat... autant de temps qui permettent d'aborder les questions de lutte, de création, d'éducation, de harcèlement de rue, de résistance et de consentement.

Une première édition placée sous le signe de l'engagement pour l'égalité femme/homme, et de la valorisation de la diversité.

TOUT UN PROGRAMME !

> Du lundi 6 au samedi 18 mars

Expo-Quizz « Égalité, parlons-en ! »

Pour lutter contre les stéréotypes de genre, les discriminations et le racisme.

Médiathèque Louise Michel - Entrée libre.

> Du lundi 6 au dimanche 19 mars, de 14h à 18h

Exposition « Les femmes dans la Résistance »

en partenariat avec l'association ANACR

Grange de Christus - Entrée libre.

> Mardi 7 mars, 17h30

Conférence « Les femmes dans la Résistance »

par Jean Ooghe (Président de l'ANACR 40)

Grange de Christus - Entrée libre.

> Mercredi 8 mars, 20h30

Projection du court métrage « Petite joueuse » suivie d'un échange sur la question du consentement

avec Tamara Vittoz, réalisatrice, la Directrice de l'ADAVEM 40, une Magistrate du Tribunal judiciaire de Dax et le médecin responsable de l'unité médico-légale de Dax.

Espace Félix Arnaudin - Entrée libre.



> Jeudi 9 mars, 15h

Conférence « Trois femmes dans leur temps »

Aspasie, Marceline Desbordes-Valmore, Hannah Arendt

par Denis Drû

Proposée par l'Université du Temps Libre

Espace Félix Arnaudin - 5€.

Billetterie : www.st-paul-les-dax.fr
Office du tourisme - Pôle culture et patrimoine
Plus d'infos : 05 58 91 68 53

> Samedi 11 mars, 11h

Rencontre avec l'auteure Marie-Clémence Bordet-Nicaise, autour de son ouvrage « On ne choisit pas qui on aime »

Médiathèque Louise Michel - Entrée libre.



> Samedi 11 mars, 16h

Après-midi jeu

« Moi c'est Madame »

Médiathèque Louise Michel. Entrée libre.

> Samedi 11 mars, 20h30

Spectacle « Faut s'tenir »

de et par Chloé Martin

Espace Félix Arnaudin

10€ et 15€.



> Jeudi 16 mars, 20h

Démonstration de charleston par les élèves de l'école municipale de danse, accompagnés par l'ensemble percussions de l'école municipale de musique

En ouverture de soirée, hommage à Joséphine Baker, un des symboles de la libération de la femme. Durée : 10 min.

Espace Félix Arnaudin - Entrée libre.

> Jeudi 16 mars, 20h30

Spectacle « Bleu nuit, un siècle de couleurs »

par la Fabrique affamée

Espace Félix Arnaudin - 10€ et 15€.



En partenariat avec Mon Bistrot Malin, le « Bistrot de Félix » vous propose de vous retrouver avant et après chaque spectacle de la saison culturelle (de 19h30 à 23h), autour d'un verre et d'assiettes dégustation (produits locaux). Durant cette « Dizaine de la création au féminin », profitez de ce moment de convivialité les 8, 11 et 16 mars. Informations et réservation des planches au 05 58 91 20 67

AGENDA

RENSEIGNEMENTS

Service vie associative : 05 58 91 20 29 - Service des sports : 05 58 91 20 46
Service culture : 05 58 91 68 53 - Médiathèque Louise Michel : 05 58 91 20 68

MARS - AVRIL

Jeudi 2 mars - 19h

Conseil de quartier du Capot
Maison des associations

**Du jeudi 9 au
dimanche 12 mars**
**Festival international des
artistes de cirque**
Esplanade du Temps Libre



Samedi 18 mars - 14h30

Atelier nature faune et flore - Dès 6 ans
Médiathèque Louise Michel

Dimanche 19 mars - 12h

Cérémonie commémorative de la guerre d'Algérie
Monument aux morts

Samedi 25 mars - 11h

Club lecteurs « On se lit tout » - Public adulte
Médiathèque Louise Michel

Jeudi 30 mars - 19h

Conseil municipal
Hôtel de Ville



Samedi 1^{er} avril - 10h30

Spectacle « Un jour son prince
viendra » - Dès 4 ans
Médiathèque Louise Michel

Samedi 1^{er} avril - 14h30

Dictée de Quartier (CM2, parents et grands-parents)
Ecole Gaston Larrieu
Organisé par le Conseil de Quartier du Capot

Samedi 1^{er} avril - 20h30

One woman show « Comment épouser un milliardaire ? »
Espace Félix Arnaudin

Vendredi 7 avril - 20h30

Spectacle de l'école municipale de musique
Espace Félix Arnaudin

Samedi 8 avril - 10h30

P'tites histoires « Un océan d'amour » - Dès 6 ans
Médiathèque Louise Michel

Du mardi 11 au dimanche 30 avril

Exposition « Flous et paysages » par Valérie Dutey
Du mardi au samedi, de 14h30 à 18h30
Grange de Christus

Jeudi 13 avril - 14h30

Pâques à La Pelouse - Dès 4 ans
Médiathèque Louise Michel

Mardi 18 avril - 14h30

Atelier origami Bateau - Dès 6 ans
Médiathèque Louise Michel

Du mardi 18 avril au samedi 6 mai

Exposition « Le labo de la BD » - Dès 8 ans
Médiathèque Louise Michel

Mercredi 19 avril - 15h

« Un océan d'amour », par la compagnie La Salamandre
Espace Félix Arnaudin

Samedi 22 avril - de 9h à 17h

Bourse aux livres - Tout public
Médiathèque Louise Michel

DONNEZ, TROQUEZ, VENDEZ !

Le parc de la médiathèque vous accueille pour une grande bourse aux livres, réservée aux particuliers. Installation à partir de 8h30 avec vos tables et chaises (limité à 2m par personne).

Inscription au 05 58 91 20 68



Samedi 22 avril - 11h

Dictée « Dis-moi dix mots » - Public adulte
Médiathèque Louise Michel

Jeudi 27 avril - 19h

Conseil municipal
Hôtel de Ville

Samedi 29 avril - 10h30

Lecture « Bébé bouquine » - 0-4 ans
Médiathèque Louise Michel

Samedi 29 avril - 16h

Visite de la maison de Pierre Benoit
Domaine de La Pelouse

Samedi 29 avril - 17h

Spectacle « Trois fois rien » - Dès 5 ans
Médiathèque Louise Michel



Dimanche 30 avril - 12h

Cérémonie du souvenir des victimes et des héros de la déportation
Monument aux morts



Le colosse aux pieds d'argile



Bonjour Sébastien, pourriez-vous vous présenter aux Saint-Paulois ?

J'ai 44 ans, j'habite aujourd'hui à Gourbera et suis le fondateur et directeur général de l'association « Colosse aux pieds d'argile » domiciliée à Saint-Paul-lès-Dax. À l'âge de cinq et demi, j'ai débuté le rugby au Saint-Paul Sports et y ai pratiquement déroulé toute ma carrière sportive. Saint-Paul-lès-Dax est ma ville de cœur, j'aime venir me ressourcer autour du lac de Christus.

Quelles sont les principales missions menées par cette association Colosse aux pieds d'argile ?

L'association lutte contre les violences sexuelles, le bizutage et le harcèlement en milieu sportif et éducatif, en aidant et accompagnant les victimes directes ou collatérales. L'association Elle assure également aussi la formation des professionnels encadrant les enfants et intervient auprès des auteurs d'agressions afin de favoriser leur réinsertion et éviter les récidives.

Vous avez publié récemment un ouvrage autobiographique, pouvez-vous nous dire Comment est née cette idée ?

Dès le lancement de l'association en 2013, l'illustratrice saint-pauloise Véronique Saüquère, qui a conçu notre premier logo et notre charte graphique, m'a dit que j'avais une histoire à écrire. C'était effectivement une demande mais je n'avais pas le temps de me consacrer à ce projet. En 2018, lors d'un déplacement à Paris, j'ai rencontré Thierry Vildary, journaliste d'investigation à l'émission « Stade 2 ». Nous avons très vite sympathisé, discuté de ce livre, et il m'a proposé de venir à mon domicile pour écrire mon histoire.

Une adaptation cinématographique va sortir prochainement, avec Éric Cantona qui joue votre rôle. Pouvez-vous revenir sur votre rencontre ?

Je qualifierais notre première rencontre d'assez timide, autant pour moi que pour lui. Sa personne, sa notoriété m'impressionnaient. Quant à lui, en me rencontrant, il est apparu réservé, voire gêné. C'était la première fois qu'il incarnait l'histoire vraie de quelqu'un au cinéma. Il avait lu le livre, s'était imprégné de mon personnage et mesurait pleinement mon parcours. Mais Toutefois, ce que je retiendrai avant tout d'Éric Cantona, c'est son humilité. Lors du tournage, il a été très accessible et abordable, n'a refusé aucun selfie, ni autographe. Ce fut une fierté de l'amener sur mes terres natales pour le tournage, à la rencontre des Saint-Paulois.

L'avant-première du film a été diffusée dernièrement dans plusieurs salles, notamment à l'espace Félix Arnaud le 28 septembre dernier. Comment le film a-t-il été accueilli ?

Le film est avant tout un outil pédagogique. Le rendu est au-dessus de mes attentes. Il a été très bien accueilli, et perçu comme un véritable message d'espoir. Le public a apprécié la façon d'aborder le sujet, de manière franche, sincère, sans se cacher derrière les mots, à l'image de l'action menée par notre association.

Sans tomber dans l'empathie excessive, la dimension émotionnelle à Saint-Paul-lès-Dax a été plus forte. Le public me connaissait et certains échanges de regards n'avaient pas besoin de mots.

Quel regard personnel portez-vous aujourd'hui sur tout le parcours réalisé ?

Mon chemin de vie est symbolisé par le message que j'ai tatoué sur mon avant-bras : « On ne sait jamais ce que le passé nous réserve ». Je me sens aujourd'hui apaisé, sorti des mécanismes d'autodestruction et j'éprouve un sentiment de fierté car notre action est belle et sauve des vies. Récemment, j'ai été ému d'entendre une victime me dire à la suite d'un programme de résilience : « je n'ai peut-être pas le sourire à l'extérieur, mais je l'ai gros à l'intérieur ».

Abordez-vous votre avenir en toute résilience ?

Je me suis prouvé que j'étais résilient à 100%, lors d'un déplacement en Polynésie quand je suis intervenu face à des pédocriminels. J'ai eu du mal à serrer la première main car je me disais qu'elle avait agressé un enfant. Mais ce que j'ai appris par la suite, c'est que 80 % de ces auteurs avaient été eux-mêmes violés dans leur enfance et n'en avaient jamais parlé.

Parmi les nombreuses personnes que vous avez rencontré aux cours de vos interventions, certaines vous ont-elles plus particulièrement marqué ?

Les personnes qui me marquent tous les jours sont les victimes, quand elles viennent me chuchoter à l'oreille que elles aussi ont été victimes. D'autres rencontres ont été importantes. Au-delà de Fred Lonné (qui est mon parrain, mon avocat, et le président de l'association), Roxana Maracineanu, Ministre des sports, et Adrien Taquet, chargé de l'enfance au Ministère de la santé, ont entendu notre combat et facilité notre action auprès des ministères. La rencontre avec Éric Dupond-Moretti a permis d'apporter des modifications de lois pour favoriser la protection de l'enfant et permettre à des victimes de parler ultérieurement. Brigitte Macron nous a également reçu, en toute simplicité, et nous a apporté son soutien.

Quels sont les prochains projets de l'association ?

En 2023, à l'occasion de la sortie du film, un questionnaire à l'attention des hommes victimes va être proposé. L'idée est de leur permettre aux hommes victimes de parler, car malheureusement dès qu'ils sont majeurs ils disparaissent du champ des victimes dès qu'ils deviennent majeurs. Les 23 et 24 juin, nous allons fêter l'anniversaire des dix ans de l'association au lac de Christus. L'enfant sera au cœur de cet événement et de nombreuses manifestations seront proposées aux Saint-Paulois : feu d'artifice, tournoi de rugby à sept, manèges, convention de tatouage, village de l'enfant, etc. L'association a aussi pour projet de lancer, d'ici 2024, une maison d'accueil et de résilience par le sport pour les victimes d'agressions sexuelles, et de créer quatre groupes de paroles pour les hommes, les victimes collatérales, les sportifs de haut niveau et les adolescents.

Avez-vous un message à adresser à nos lecteurs ?

Il s'agit plutôt d'un conseil aux familles. La prévention familiale ne doit pas s'arrêter à inculquer à nos enfants de ne pas parler à un inconnu, de ne pas monter dans sa voiture, d'accepter ses bonbons, etc. Il faut aller plus loin et apprendre aux enfants que leur corps leur appartient et que, même si un membre de la famille a un geste déplacé et leur dit que c'est un secret, il faut en parler aux parents. Dans 95% des cas l'agresseur est connu, et dans 80% des cas c'est une personne du cercle familial.

“LE DÉRAILLEMENT DU RAPIDE N°3”

Chute de wagons dans le ravin

le mercredi 31 mars 1937, Saint-Paul-lès-Dax est à la une du quotidien national « le petit parisien », en raison d'un terrible accident ferroviaire survenu la veille sur la commune. retour sur cet événement exceptionnel à plusieurs titres.

16h43, gare de Bordeaux Saint-Jean. Le train rapide n° 3, composé de onze voiture Pullmann et d'une automotrice, reprend sa route en direction d'Hendaye son terminus. Parti à 8h45 de Paris, il accuse cependant un retard important de cinquante minutes au départ de la préfecture girondine.

Garant de la ponctualité de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans et du Midi, le conducteur bordelais Robère sait qu'il doit s'employer pour combler ce retard avant la prochaine halte dacquoise prévue à 18h37. Après une progressive montée en puissance, la machine donne son maximum sur les longues lignes droites landaises. Les paysages et les gares défilent à toute vitesse durant 130 km : Gazinet-Cestas, Marcheprime, Lamothe, Lugos, Ychoux, Labouheyre, Morcenx, Laluque. Lorsqu'il pénètre sur le territoire saint-paulois, le train ne compte plus que cinq minutes de retard !

Un terrible accident

UNE COURSE CONTRE LE TEMPS DRAMATIQUE

Alors que Dax n'est plus qu'à trois kilomètres, et que certains voyageurs commencent déjà à ranger leurs affaires et à enfiler leur manteau, le rapide n°3 entame un virage à hauteur du passage à niveau de Cabanne. Il est 18h40 quand l'inimaginable se produit : emporté par une vitesse sans doute excessive de



Une du quotidien « Le Petit Parisien » du 31 mars 1937

120 kilomètres heure, le train déraile ! Les trois wagons de queue quittent les rails, l'un d'eux se couchant sur le ballast et les deux autres tombant d'une hauteur de huit mètres dans un ravin rempli d'eau à la suite de pluies récentes. Les autres wagons déraillent également, sauf les deux premiers, et la locomotive électrique rompt son attelage pour partir seule sur la voie, parcourant encore quelques centaines de mètres.

La nouvelle de la catastrophe parvient rapidement au bourg de Saint-Paul-lès-Dax, notamment à son maire Pierre Dupont, et jusqu'à Dax. Une vive consternation s'empare de la population qui se presse aux abords du site, entre vive inquiétude de découvrir un proche parmi les potentielles victimes et voyeurisme à peine dissimulé. Le mois de mars a déjà enregistré deux funestes accidents ferroviaires



Une foule nombreuse sur les lieux du drame

en France, faisant un mort à Neuville-sous-Montreuil (Pas-de-Calais) le 7 et 13 à Corquoy (Cher) le 13.

Le spectacle est tragique, avec des plaintes douloureuses qui montent dans le crépuscule naissant. Des équipes de secours sont requises d'urgence et aussitôt dépêchées sur les lieux. Les sapeurs-pompiers, la garde mobile, les gendarmes et la police de Dax, commencent les recherches à la lueur des torches dans les débris enchevêtrés. Les sinistrés sont sortis des wagons avec d'innombrables précautions, puis sont pris en charge par des médecins et infirmiers. Des ambulances et des automobiles de particuliers sont réquisitionnées de toutes parts pour le transport des blessés. Le préfet des Landes Paul-Émile Grimaud et le sous-préfet de Dax Michel Laburthe arrivent expressément sur site pour coordonner les opérations ; le Parquet est également présent. L'ampleur de l'accident est telle que du personnel soignant spécialisé est dépêché depuis Bordeaux. À 20h55, plus de deux heures après le terrible événement, le rapide n° 11 quitte ainsi la gare Saint-Jean avec à son bord le médecin principal M. Comte accompagné du chirurgien M. Charbonnel.

UN LOURD BILAN HUMAIN

Même s'il est impossible de définir le nombre exact de victimes, car plusieurs ont été transportées dans des cliniques proches et d'autres subsistent peut-être encore dans le fatras de tôle en bas du remblai, la compagnie se fend d'un premier communiqué. Elle annonce ainsi que deux personnes ont été tuées et qu'environ soixante autres sont blessées. Ce que tout le monde redoutait se confirme, la mort a donc frappé en cette fin d'après-midi sur la commune. Quelques heures plus tard, à minuit, le bilan est affiné : on compte désormais un seul mort, à savoir un jeune homme d'une vingtaine d'années non identifié mais qui pourrait être Paul Weyre (19 ans). Il y a aussi une blessée grave en la personne de Mme Momorit, âgée de 50 ans et originaire de Séméac (Hautes-Pyrénées), souffrant d'une fracture du crâne. Enfin, 44 blessés légers sont recensés et transportés à l'hôpital de Dax.



Les autorités surplombant le fatras de tôle

De tous âges, ces blessés sont majoritairement originaires du sud-ouest. Plusieurs « Pyrénéens » sont sans doute de retour sur leurs terres et en attente d'une correspondance en gare de Dax, notamment les Palois Mme Lordon et son fils de 4 ans, mais également les Tarbais Louis Leubouc (chef de bureau à la préfecture) et Marcel Charony (soldat au 2^e hussards). D'autres sont domiciliés en Gironde, telle que la bordelaise Marie Puyau (42 ans), ou plus au nord, comme Jean Quentin (18 ans) de la Tranche-sur-Mer (Vendée).

Les rescapés sont rapatriés à Bordeaux à bord d'un train spécialement affrété pour eux, dont l'arrivée en Gironde est prévue vers 2h.

RÉTABLIR AU PLUS VITE LA CIRCULATION

On prévoit que le déraillement du rapide n° 3 va causer des retards très importants sur les lignes de Bayonne et des Pyrénées, mais que tout sera revenu à la normale vers 5h le lendemain. Tous les moyens sont mis en œuvre afin de limiter les nuisances aux voyageurs et les pertes financières pour la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans et du Midi ... quitte à travailler toute la nuit.

Les meilleurs spécialistes se rendent sur place, à l'image de messieurs Coustère (inspecteur principal de l'exploitation), Larolhic (ingénieur principal de la voie), et Dubedout (ingénieur de la traction) qui partent de Bordeaux par la route. De plus, dès qu'il est informé de l'accident, le directeur de la compagnie, M. de Boysson, décide de se rendre sur les lieux. Il part de Paris par le train de 22h25, accompagné de messieurs Dreyfuss (ingénieur en chef de l'exploitation) et Godin (ingénieur en chef du contrôle), ainsi que de plusieurs de ses collaborateurs du service de la traction.



Réparation des ogives

Pendant qu'une grue de relevage part de Bordeaux à 19h50, les employés découpent les wagons au chalumeau pour libérer les voies. Un wagon est par exemple resté bloqué sur le passage à niveau, obstruant la route de Mont-de-Marsan. Puis, ils réparent les ogives porteuses de la caténaire électrique qui ont chuté. Les premiers éléments de l'enquête font apparaître que le déraillement serait dû à une trop grande vitesse du train. Un bogie se serait aussi rompu, écrasant plusieurs coussinets du rail et provoquant l'arrachement de la voie. La thèse de l'erreur humaine et de la défaillance matérielle sont utilisées pour expliquer ce qui reste à ce jour le dernier accident ferroviaire à Saint-Paul-lès-Dax.

CONSEIL MUNICIPAL

Extraits des délibérations

Séance du 26 janvier 2023

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes : convention de disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires pour 2023

La ville de Saint-Paul-lès-Dax a une très forte histoire de pompiers volontaires, y compris parmi les personnels municipaux.

Cette tradition d'engagement est reconnue au niveau du département et a une incidence sur la contribution annuelle due par la commune, puisque le conseil d'administration du S.D.I.S. a décidé de fixer pour 2023 une décote de contribution par an et par agent travaillant à temps complet au sein des services municipaux et donnant du temps pour des interventions.

Plus concrètement pour notre commune, cette décote s'élève pour 2023 et pour deux agents à la somme de 2 863,80 €. Elle viendra en déduction de la contribution annuelle de la commune au financement du budget du S.D.I.S. qui sera par conséquent de 489 753,54€.

En contrepartie, la commune s'engage à libérer deux sapeurs-pompiers volontaires sur leur temps de service, dans le cadre des missions d'interventions opérationnelles d'incendie et de secours conduites pour le compte du S.D.I.S. Nous ne pouvons qu'encourager ces initiatives d'échanges et de coopération entre nos services municipaux et ceux des pompiers.



Convention avec la C.A.G.D. - Programme 2023 - Convention prestations nettoyage et balayage sur domaine non transféré

La municipalité doit effectuer le nettoyage des voies communales non transférées à la C.A.G.D, des abords internes des bâtiments communaux, des parkings, des places, des chemins ruraux et des voiries départementales en agglomération.

Dans cette optique, elle a renforcé son parc matériel avec l'acquisition d'une balayeuse en 2022 qui permet à la commune de s'occuper de tout le domaine privé communal (cours d'écoles, places, parkings, abords des bâtiments communaux, etc.). Cela permet de réduire la facture des prestations au niveau du Grand Dax sur une année d'environ 50 000 €. Cependant, vu le matériel acheté et à effectif constant, nous ne sommes pas en capacité de pouvoir agir sur certaines voies non transférées au Grand Dax (Voiries départementales en agglomération et voiries privées). Pour ce faire, la commune fait appel à une prestation assurée par le Grand Dax et qui nécessite la mise à disposition d'agents et de la balayeuse aspiratrice du service voirie communautaire sur le domaine non transféré de la commune.

Les tarifs concernant la mise à disposition de la balayeuse et des agents ont été revus à la hausse (10 %) pour 2023 soit la balayeuse (sans conducteur) pour un montant de 60,50 € T.T.C./heure, et l'agent pour un montant de 25,00 € T.T.C./heure. Le coût des prestations pour la période complète de l'année 2023 serait de 31 982,13 €.

Travaux SYDEC : remplacement de lanternes bulles 2023

L'éclairage nocturne a un impact négatif sur la biodiversité et sur la santé humaine. La municipalité s'est donc engagée à réduire ces nuisances en remplaçant les luminaires non conformes, en lien avec le SYDEC.

L'enveloppe concernant les candélabres, votée au budget 2023 correspond aux travaux de la tranche 3 (sur 4 tranches prévues) de mise aux normes de l'éclairage public pour le remplacement des lanternes de type « bulle ».

Le reste à charge de la commune s'élève à 111 097 € sur une opération globale de 201 276 €.



Séance du 23 février 2023

Attribution d'une participation financière à la Turquie et à la Syrie / Contribution au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales)

Le 6 février dernier, un séisme meurtrier a frappé le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, laissant dans la peine et la douleur des milliers de familles endeuillées par la perte et la disparition brutale de proches.

C'est pourquoi, face à cette urgence, les élus ont fait le choix de la solidarité en proposant une modeste contribution financière de 1 000 €, à l'image d'autres collectivités, pour venir en soutien à ces personnes en détresse.

À ce titre, la commune participera au FACECO, Fonds d'Action Extérieure des collectivités locales, créé en 2013 et géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) afin de fédérer les initiatives de solidarité vis-à-vis des peuples turcs et syriens. Le FACECO est aussi une garantie de traçabilité et de bon usage des fonds versés.

Acte II du budget participatif citoyen : adoption du règlement

Les élus souhaitent reconduire pour la 2^e année consécutive un budget participatif afin de favoriser l'initiative citoyenne.

À nouveau, 50 000 € seront mis à disposition des Saint-Paulois permettant le financement de plusieurs projets d'investissement au nom de la commune.

Ce budget participatif réaffirme la volonté de la municipalité de voir impliquer concrètement et encore plus largement ses administrés dans la prise de décision et de réalisation des projets.

La mise en place du budget participatif s'échelonnait selon les étapes suivantes : élaboration et dépôt des projets, analyse des projets et intégration au catalogue par la commission budget participatif, vote du jury citoyen, communication sur les projets lauréats et réalisation des projets.

Adhésion de la commune à l'AFIPADE (Association Des Fichiers Partagés de la Demande de Logement social en Nouvelle-Aquitaine)

Les bailleurs sociaux intervenant sur le Grand Dax et plus largement sur le département des Landes (XL Habitat, Clairienne, Domofrance, etc.) ont décidé de se doter d'un outil commun pour gérer les attributions de logements sociaux. Il en est de même pour la commune de Dax et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

A son tour, en se dotant de cet outil commun, le guichet enregistreur de la Ville de Saint-Paul-lès-Dax pourrait disposer d'informations fiables en temps réel et assurer un suivi des demandes en cours, ce que ne permet pas de réaliser actuellement le SNE (Service National d'Enregistrement des dossiers).

Pour cela, il est nécessaire d'adhérer à l'AFIPADE, Association des Fichiers Partagés de la Demande de logement en Nouvelle-Aquitaine, créée en 2010 qui fédère des bailleurs sociaux et des collectivités et qui propose ce logiciel métier ainsi que des formations adaptées.

Cette adhésion de la commune à l'AFIPADE en tant que membre de droit implique le règlement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année en Assemblée générale. Cette cotisation s'élèvera à 1 800 € pour 2023.



EXPRESSION

DES GROUPES POLITIQUES

GROUPE « SAINT-PAUL, ENSEMBLE ET AUTREMENT » MAJORITÉ MUNICIPALE

Des faits, rien que des faits !

Le 18 février, le verger paysager a été inauguré. L'aboutissement d'un projet initié en mai 2021, vrai démonstrateur de la démarche municipale. La population a été pleinement associée à la définition des contours de cet espace de 5 000 m², qu'elle a ensuite contribué à faire sortir de terre dans une volonté de faire ensemble. Plus de 1 200 arbres ont ainsi été plantés par les écoliers saint-paulois et par des élèves du collège Danielle Mitterrand, alors que cinq pergolas ont été confectionnées par les lycéens d'Haroun Tazieff, symboles de la place majeure que nous conférons à la jeunesse. Ce lieu unique sur la commune s'affirme également comme une réalisation de premier ordre dans notre action en faveur de la transition écologique.

Cette participation citoyenne est aussi appliquée pour établir le devenir du site d'Abesse. Un autre grand projet qui a pris corps en décembre dernier, avec l'achat par la Ville de 56% du domaine. Alors que beaucoup s'étaient résolus à voir ce site exceptionnel sombrer dans l'oubli, nous sommes parvenus à inverser la tendance, qui plus est en seulement trente mois. Une preuve supplémentaire de notre réel intérêt pour le patrimoine, et de notre grande motivation à atteindre nos objectifs. Nous regrettons par contre que les élus d'opposition n'aient pas daigné être force de proposition concernant la sauvegarde et la valorisation de ce site, alors qu'ils y avaient été invités suite à la commission générale du 24 octobre 2022.

Un hiver réjouissant considérablement atténué par les propos inacceptables prononcés par le Président du Grand Dax lors de la séance du conseil communautaire du 8 février. Ce dernier a fait peser la menace de dessaisir ses vice-présidents saint-paulois Julien Bazus et Sylvie Péducasse de leur délégation s'ils ne votaient pas comme lui. Il est toutefois nécessaire de rappeler que l'exécutif n'a jamais été politique mais plutôt de consensus afin de construire un projet d'agglomération. À ce titre, Saint-Paul-lès-Dax y a toute sa place, avec des élus guidés par ce qui leur semble politiquement juste et conforme à leurs engagements.

GROUPE « L'AVENIR ENSEMBLE »

Face à l'inaction, l'autosatisfaction est précieuse

Visiblement le groupe de la majorité a du mal à accepter la contradiction, l'échange voire le consensus.

La dernière publication du groupe aux commandes de la commune dans le magazine de Janvier dernier montre bien une fébrilité caractérisée.

Comme d'habitude, M. le Maire tire à boulets rouges sur les majorités précédentes. Il n'y a pas de place pour la contradiction à Saint-Paul. Est-ce ainsi que le premier édile, après près de trois ans aux manettes municipales justifie son inaction notamment sur ses projets structurants.

Il est fait état dans son réquisitoire d'une garantie de maintien d'un service public de qualité.

La fermeture partielle de la piscine, les horaires réduits d'ouverture au public des services d'état civil et de l'urbanisme notamment, sont-ils des mesures de maintien de qualité de service public ?

Les impôts des familles ont baissé ? Nous n'avons pas la même interprétation de la dernière ligne des taxes foncières.

Les bâtiments communaux sont soi-disant dans un état lamentable. Si tel est le cas, pourquoi toujours aucune entreprise au chevet de ces lieux ?

En fait toujours un prétexte pour justifier la non réalisation de projets structurants, l'inaction municipale.

Concernant la reconstitution du foncier, on relève effectivement l'acquisition de 130 ha à Abbessé pour 450 K€. Mais à quel usage ? Rien de défini à ce jour si ce n'est que la réhabilitation de cette zone prendra des années voire des décennies comme annoncé.

Les prises de parole de M. le Maire et de sa 1^{ère} adjointe lors du conseil communautaire de Février dernier sont une nouvelle preuve de l'état d'esprit qui anime les leaders de la majorité actuelle. Leurs votes dissidents au sein de ce même conseil entretiennent la contradiction, la division et une opposition quand bien même on est membre de l'exécutif de l'agglomération.

Est-ce cela être exemplaire et donneur de leçons ?

Certainement pas M. le Maire. Votre attitude à l'agglomération ne fait qu'isoler notre commune et donne peu de crédit à votre action municipale.

Les Saint-Paulois vont pâtir de votre égocentrisme.

Bruno Dubroca, Nathalie Durquety, Laurent Lafourcade, Catherine Raba, Dominique Romain



Des élus à votre écoute

RENDEZ-VOUS

Si vous souhaitez rencontrer vos élus, vous pouvez solliciter un rendez-vous en téléphonant à la mairie au 05 58 91 20 23, ou en remplissant le formulaire de contact sur le site internet de la Ville : www.st-paul-les-dax.fr

GROUPE « UN AUTRE REGARD POUR SAINT-PAUL-LÈS-DAX »

« Au feu les pompiers, y'a l'agglo qui brûle ! »

Grande était la tentation de rendre copie blanche pour cette expression politique si nous devions faire l'inventaire des projets et des réalisations sur notre commune.

Mais nous avons tout de même décidé de nous ressaisir pour aborder un sujet exaspérant mais non sans conséquence pour notre ville de St-Paul: l'entente et la manière de travailler au sein du bureau de l'agglomération du Grand-Dax.

Comme chacun le sait, Monsieur le Maire, représentant du PS et sa première adjointe, du parti communiste, siègent au bureau de l'agglo et nous ne pouvons que constater lors des échanges en conseil et à travers les articles de presse, que le torchon brûle entre les deux villes centres de notre agglomération.

Au dernier conseil communautaire du Grand Dax, le couperet est tombé pour nos deux représentants Saint-Paulois lors d'une prise de parole du Président: soit tous les membres du bureau exécutif rentrent dans le rang pendant les votes présentés au conseil, soit une démission est attendue ou alors une éviction sera éventuellement envisagée.

Plusieurs questions se posent alors:

où est l'entente?

où est la volonté du bon fonctionnement tant promis lors de la campagne municipale?

quel est l'intérêt pour notre ville que les conflits, les positionnements politiques voire même l'égo de certains nous mènent dans une voie sans issue?

que se passera t'il si nous ne sommes plus représentés au bureau de l'agglo ?

N'est-il pas possible de trouver des consensus dans l'intérêt de chacun ?

Le dialogue est-il rompu à tel point que la seule solution trouvée est l'éviction de notre ville?

La démocratie n'est-elle pas l'écoute et la prise en compte des points de vue de chacun pour aboutir à des décisions communes votées par tous et pour l'intérêt de tous? »

C. Girodet, J. Ydjedd, F. Candau, C. Berthoux

INTERVENTION CITOYENNE EN FIN DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous désirez interpellier vos élus sur un sujet relatif aux affaires communales ou à l'action municipale ?

C'est possible depuis le mois d'octobre 2020 à la fin de chaque séance du Conseil municipal, sous la forme d'une question orale et en présence du citoyen qui en est à l'origine ou de son représentant. Cette question, qui doit exclure tout propos discriminatoire ou citation de personnes physiques, est alors suivie d'une réponse immédiate et argumentée, voire d'un débat si nécessaire.

Le texte est à adresser au moins 48h avant la séance à l'adresse mairie@st-paul-les-dax.fr



Les prochaines séances du Conseil municipal

Jeudi 30 mars 2023

Jeudi 27 avril 2023

Jeudi 25 mai 2023

19H

HÔTEL DE VILLE

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du Conseil municipal sont visionnables en direct sur la page Facebook, puis sur la page YouTube de la Ville dans les jours qui suivent.

DU 9 AU 12
MARS 2023



22^E
FESTIVAL
INTERNATIONAL
DES ARTISTES
DE CIRQUE

SAINT-PAUL-LES-DAX

Billets en vente aux Offices de Tourisme de St-Paul-lès-Dax et Dax
et sous le chapiteau à chaque séance.

INFOS & BILLETTERIE 05 58 56 86 86

festivalcirquesaintpaul
VENTE EN LIGNE [.com](https://festivalcirquesaintpaul.com)



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

